

Accueil > Dossiers > Biotox / Pirato... > Biotox/Piratox/Piratome

Biotox / Piratox/Piratome

Biotox /Piratox/Piratome

Le plan gouvernemental d'intervention face aux menaces et actes de terrorisme de type nucléaire et radiologique, biologique ou chimique (NRBC) résulte d'un travail interministériel : il implique principalement les ministères chargés de la défense, de l'intérieur et de la santé.

Dès que la nature de l'acte est confirmée, le plan est activé avec son volet :

- **Biotox** pour la menace biologique,
- **Piratox** pour la menace chimique,
- **Piratome** pour la menace nucléaire et radiologique.

L'ANSM participe à l'élaboration du plan et des volets spécifiques : elle rédige les fiches de recommandations thérapeutiques qui encadrent les prescriptions et la prise en charge des personnes exposées à un agent de la menace NRBC.

Elle intervient également en tant que de besoin à la demande du ministère chargé de la santé en cas de crise.

Les premières fiches, publiées sur le site internet de l'agence en 2001 font l'objet d'actualisations régulières.

Lire aussi

- Dossier thématique Micro-organismes et toxines hautement pathogènes (MOT)
- Découverte de molécules pour se protéger de la ricine, arme du bioterrorisme - Communiqué (19/04/10)